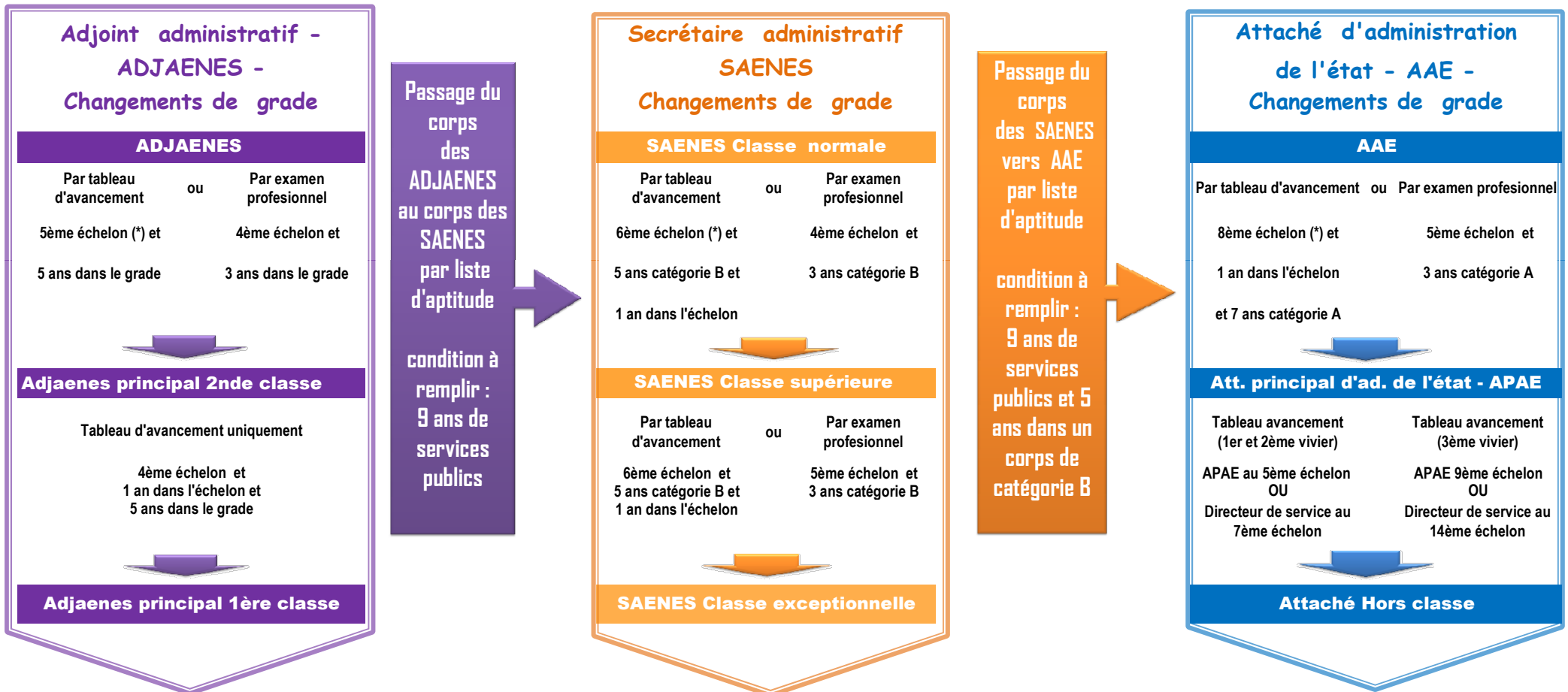


Les promotions des personnels de la filière administrative

Conditions à remplir (*) pour les passages de grade (tableau d'avancement) ou de corps (liste d'aptitude)



(*) Toutes les durées indiquées sont des durées minimum et les conditions d'échelon, d'ancienneté dans le grade ou dans l'échelon sont cumulatives